
Collège de Juilly.

Numéro d'inventaire : 1979.25008

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Bailly (E.J.) Imprimerie et Fonderie

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1841

Description : Brochure imprimée cousue.

Mesures : hauteur : 233 mm ; largeur : 156 mm

Notes : Prospectus, daté de Septembre 1841, présentant l'historique, le fonctionnement et le règlement du collège de Juilly (fondé en 1639 par les Oratoriens). La fin du prospectus reproduit le discours de l'abbé Carl, directeur du Collège, lors de la distribution des prix de 1841. Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Distributions de prix et livres de prix

Filière : Institutions privées

Niveau : Séquence de niveaux

Nom de la commune : Juilly

Nom du département : Seine-et-Marne

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 12

Lieux : Seine-et-Marne, Juilly



Matériel.

Bel Hôtel, dans l'un des quartiers les plus tranquilles et les mieux aérés de Paris.
Jardin, Cours spacieuses et bien ombragées.
Infirmerie et Lingerie confiées à la surveillance d'une dame respectable qui donnera aux enfants des soins maternels. — Salle de Bains; — Calorifère.
Nourriture de bonne qualité, abondante, variée, apprêtée avec soin, la même pour les Maîtres et pour les Élèves.

Conditions de l'admission.

1° 1000 francs de pension pour l'année scolaire de dix mois, payables ainsi qu'il suit :
300 fr. en octobre, 300 fr. en janvier, 300 fr. en avril, 100 fr. en juillet.

2° 40 francs pour le blanchissage et l'entretien du linge ;

3° 30 francs pour la literie, une fois payés pour toute la durée du séjour de l'Élève dans la maison.

4° 20 francs pour la fourniture du papier, des plumes et de l'encre.

5° Deux paires de draps de lit, une couverture, douze chemises, douze mouchoirs, six cravates, douze serviettes, des habits convenables, un sac à linge, deux peignes, une brosse à habits, une brosse à cheveux, une malle fermant à clef.

Le prix de l'externat est de 300 fr. Le prix de la demi-pension sera l'objet de conventions particulières entre le directeur et les familles. On conduira au lycée Bonaparte les Élèves dont les parents exprimeront ce désir.

Les Maîtres d'arts d'agrément sont aux frais des parents.

Les lettres adressées aux Élèves et au directeur de l'établissement doivent être affranchies.

La rentrée est fixée au 7 octobre.

Les Élèves doivent être annoncés d'avance, rue de Douai, 40, à M. PRADEL, prêtre et licencié ès lettres, ou à l'un de ses collaborateurs, M. GAUTIER DU HAUDEZERT, ancien répétiteur au collège Louis-le-Grand.



Paris, J. Delalain, Imprimeur de l'Université.

— 2 —

dité depuis son origine jusqu'à son déclin : tous y ont laissé quelque chose de leur renommée. Dans la théologie, dans la science des Saintes-Ecritures et de la tradition, nous citerons Morin, Lamy, Duguet, Thomassin, Houbigant; dans la philosophie, Malebranche; dans l'éloquence, Lejeune, Mascaron, Sénault, et surtout Massillon. Lorsqu'on parcourt les annales des compagnies savantes, des corps littéraires, dont les travaux ont illustré la France, on est étonné du nombre d'hommes remarquables que ce collège a formés. Dans l'académie des sciences, vous rencontrez Reyneau, Prestet, Duhamel, Privat de Molière, Bouillaud, Lelong; dans l'académie des inscriptions, Beaujeu, Canaye, Legrand, Tilladet, Souchay, Labletterie, Dotteville; dans l'académie française, outre Massillon, Mascaron, Sénault, dont les noms ont été déjà rappelés, Bignon, Hénault, Renaudot, Mongault, Surian, du Resnel, Mirabaud, Houtteville et l'inimitable Lafontaine.

Cependant la Révolution dispersa les ordres religieux et s'empara de leurs propriétés. Les bâtimens et le parc de Juilly, rachetés par un des Pères de l'Oratoire, échappèrent à la dévastation. Dès que des jours plus calmes permirent de relever quelques unes des institutions qui avaient été entraînées dans la chute de la monarchie, plusieurs Oratoriens s'associèrent dans le but de restaurer le collège de Juilly, et même avec l'espérance de reconstituer leur ancienne congrégation dans cette maison qui en avait été en quelque sorte le centre, et qui rappelait ses plus beaux souvenirs. Il se forma alors comme une nouvelle génération d'hommes illustres. M. le général vicomte Paultre de Lamotte, qui présidait en 1856 la distribution des prix à Juilly, disait à ce sujet :

« Je devrais peut-être, pour vous encourager à l'entrée de votre vie d'homme, vous dire combien d'élèves, sortis de cette maison, ont marqué dans ce demi-siècle si fécond en événemens, et qui a usé un tel nombre d'hommes qu'il aurait pu suffire à trois autres siècles. Mais il me serait impossible, sans m'exposer à voir ma mémoire trahir mon cœur, de nommer tous ceux qui sont parvenus au haut de l'échelle sociale dans des carrières différentes, et que j'ai successivement retrouvés colonels, généraux, intendants, maires de grandes villes, préfets, conseillers d'Etat, présidens, académiciens, députés, pairs de France et ministres. Vous m'excusez si je ne puis me défendre de quelque partialité pour ceux qui sont devenus mes camarades du champ de bataille, et vous n'apprendrez pas sans étonnement et sans quelque intérêt, de même que je le dis avec orgueil, qu'un amiral, sept lieutenans-généraux, et deux maréchaux de camp des armes du

— 3 —

génie, de l'artillerie, de l'infanterie et de la cavalerie sont sortis du même cours (1). »

Cependant les derniers représentans de l'institut du Cardinal de Bérulle ne purent réaliser qu'une partie de leur dessein. De nouvelles vocations ne recrutèrent point leur société, et la mort éclaircit peu à peu leurs rangs. Ceux qui, en dernier lieu, administraient le collège de Juilly, cherchèrent en dehors de leur congrégation des successeurs à qui ils pourraient le transmettre.

Par la bienveillante intervention de M. Berryer, l'un des élèves les plus illustres de Juilly, MM. de Scorbiac et de Salinis furent associés à la propriété de cet établissement, et en prirent la direction en 1838.

Ce n'est pas à dire que cette antique maison devint à cette époque une institution particulière, que l'on pût confondre avec tant d'autres pensions fondées par des hommes sans caractère public, ou sans mission de l'Eglise.

Deux graves considérations portèrent surtout MM. de Scorbiac et de Salinis à se charger de la direction de Juilly. Voici comment ils s'en expliquent eux-mêmes :

« Plusieurs maisons précieuses à la religion et au pays venaient d'être fermées. Nous fûmes heureux d'ouvrir un asile à une partie des nom-

(1) MM. Duperré, amiral, pair de France, ministre de la marine, l'un des vainqueurs d'Alger.

Decaux, lieutenant-général du génie, ancien ministre de la guerre.

Rohaut de Fleury, lieutenant-général du génie.

Desvaux de Saint-Maurice, lieutenant-général d'artillerie, commandant en chef l'artillerie de la garde impériale, mort sur le champ de bataille.

D'Albignac, lieutenant-général d'infanterie, gouverneur de l'école de Saint-Cyr.

Lamotte, lieutenant - général de cavalerie, nommé colonel à Austerlitz, mort en 1856.

Lafont Blaniac, lieutenant-général de cavalerie, mort en 1855, gouverneur de la Corse.

Paultre de Lamotte, lieutenant-général de cavalerie, ancien commandant de la XIX^e division militaire.

Canavas de Saint-Amand, maréchal de camp, commandant la subdivision à Avignon.

Le comte de Meyronnel de Saint-Marc, maréchal de camp.

— 4 —

breux jeunes gens qui regrettaient les maîtres religieux qui leur avaient été enlevés.

« Juilly était devenu d'ailleurs un fardeau trop lourd pour le seul et dernier représentant de la congrégation de l'Oratoire sur qui reposait l'administration de ce collège. Il y avait lieu de craindre que cette œuvre ne passât en des mains qui auraient pu lui faire perdre quelque chose de son caractère religieux. Nous ne crûmes pas pouvoir faire un meilleur emploi de quelques années de notre vie, qu'en les consacrant à relever un établissement que recommandaient de si beaux souvenirs. »

Ces Messieurs reçurent donc le collège de Juilly comme un dépôt dont ils devaient compte à l'Eglise et à la société; et pendant douze ans, ils y vouèrent tous leurs soins. Le succès répondit à leur zèle; et ils disaient naguère : « En nous retirant de Juilly, nous devons bénir la Providence des consolations que nous avons recueillies dans une maison qui nous sera toujours chère. Le souvenir de douze années que nous avons consacrées à cette belle œuvre, les rapports si agréables que nous avons eus avec tant d'honorables familles, l'affection des jeunes gens nombreux qui furent nos élèves et qui seront, pendant toute notre vie, nos meilleurs amis, sont une douce récompense des efforts que nous avons faits pour accomplir la mission que nous avions acceptée. »

Puis faisant connaître les motifs qui les déterminèrent eux-mêmes à remettre en d'autres mains la direction de cette maison, ils ajoutent :

« Nous avons toujours cru que c'était pour nous une obligation sacrée d'assurer la perpétuité de cette œuvre par tous les moyens qui dépendraient de nous. Mais c'était là un devoir difficile à remplir. La législation actuelle exclut les congrégations de l'enseignement; et d'un autre côté, un établissement tel que Juilly exige un concours d'efforts, de dévouement, de capitaux même et une parfaite unité de vues, qu'il est difficile de rencontrer chez des hommes entre lesquels il n'existe aucun lien d'association religieuse.

« Nous cherchions des ecclésiastiques qui consentissent à partager la direction de notre établissement et la responsabilité morale et matérielle qui pesait sur nous, lorsque des amis communs nous mirent en rapport avec une société de prêtres chez lesquels se trouvaient réunies, à un si haut degré, toutes les garanties possibles de piété, de dévouement, de talent, de science, que nous aurions cru manquer à la Providence en laissant échapper cette occasion d'assurer l'avenir de l'œuvre qui nous avait été confiée.

— 5 —

« Nous partageâmes d'abord la direction de la maison avec quelques uns de ces hommes qui vont devenir nos successeurs. Plus nous les avons connus, et plus nous avons senti s'augmenter la confiance qu'ils nous avaient inspirée. Nous avons acquis la conviction que Juilly ne pouvait être remis en des mains plus habiles. Ces prêtres distingués, animés des mêmes intentions que nous, continueront tout le bien que nous avons pu faire, et plus nombreux, ils pourront réaliser tout ce qui était dans nos desirs. »

C'est ainsi qu'à partir du 18 avril 1841 la direction générale du collège de Juilly fut remise à M. l'abbé Carl, docteur ès-lettres et en médecine, qui succéda à M. l'abbé de Scorbiac en qualité de chef d'institution. La direction des études fut confiée à M. l'abbé Goschler, docteur ès-lettres et licencié en droit; l'administration, à M. l'abbé Jules Level, licencié en droit. M. l'abbé de Bonnechose, M. l'abbé Ratisbonne, M. l'abbé Nestor Level, M. l'abbé de Regny, M. l'abbé Mertian et M. le baron de Reynach durent concourir, soit à la direction spirituelle, soit à la direction des études, et M. l'abbé Bautain, docteur en théologie, ès-lettres et en médecine, se chargea de l'inspection générale de l'établissement.

Il est difficile de rencontrer une position qui se prête mieux que Juilly à une œuvre d'éducation entreprise sur une large échelle.

La situation, la partie matérielle d'un collège a une importance extrême, comprise par tous les hommes qui ont quelque expérience de l'éducation. *Ratinerie et dépendances.*

Or, sous ce point de vue, il existe peu d'établissements qui se présentent plus heureusement que Juilly.

Ce collège est situé dans un pays d'une salubrité parfaite (1), isolé de toute grande ville, à une distance de Paris qui permet de profiter des ressources d'instruction qui ne se trouvent que dans cette capitale, sans offrir les occasions de dissipation toujours plus ou moins nuisibles au progrès des études, ni aucun des dangers faits pour éveiller dans le cœur des parents chrétiens des sollicitudes d'une nature plus grave (2).

(1) On lit dans une notice sur le collège de Juilly, qui fait partie de la préface du Traité des études du P. Houbigant, qu'il n'était pas rare que les médecins envoyassent des malades respirer l'air de Juilly, réputé l'un des meilleurs, des plus sains des environs de Paris.

(2) L'un des généraux les plus respectables et les plus distingués de la